



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Enquête publique relative à : la Demande présentée par la société " Ferme
Eolienne du Boulon de Tervin en vue d'obtenir l'autorisation
d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison
à Beuvillers, Secteur Hilaire les Cambres et Quincy

En exécution de l'arrêté du 3 Juin 2019 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M^r Stéphane DEVOUWIX ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé,
contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 5 semaine(s),

soit du 27 Juin 2019 au 28 Juin 2019,

le _____ de 9 H 00 à 12 H 30,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

le 28 Juin 2019 de 13 H 30 à 16 H 30,

les observations du public.

A Quincy, le 27/6/2019.

Première journée

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

Observations de M _____



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Stop à ce projet. Comment accepter ces éoliennes car il me
semble que le Cambrésis en a détesté. De chez moi j'en ai
25, moi j'ai les désagréments d'autre on le profet financier!!!
Je confirme que les pigeons de concours passent dans le
couloir de celles-ci. Ce n'est qu'une question d'argent mais
pas de trémeint des gens. U U

Courrier déposé en mairie
de Quiévy et annexé
au registre.

Madame Nelly Casier

14 rue de Quiévy

59217 Bévillers

Contribution à l'enquête publique concernant l'installation de quatre nouvelles éoliennes dans le « Parc du Moulin Jérôme » (communes de Bévillers, Quiévy, Saint-Hilaire-lez-Cambrai).

Au-delà de tous les reproches classiques qu'on peut faire à cet ajout de quatre éoliennes supplémentaires à un parc qui en comporte déjà quatorze situées très près des habitations et dans une zone totalement saturée, il faut reconnaître la mauvaise foi de ceux qui autorisent ou favorisent l'installation de ces nouvelles machines encore plus grandes et plus puissantes que les quatorze premières.

En effet, quand le projet initial relatif aux quatorze premières éoliennes a été validé, il avait été décidé de scinder l'ensemble des machines en deux « pôles », séparés par un espace « de respiration », lequel était d'ailleurs nécessaire pour préserver deux axes de migration des chauves-souris situés justement à cet endroit. Quelle n'est pas ma surprise de découvrir que, sur ces axes, ou à proximité, on projette d'édifier deux éoliennes de 150 mètres de hauteur, avec des pales de 60 mètres (les machines E3 et E4) !

Pour justifier un tel revirement, la société « Ferme éolienne du Moulin Jérôme » avance les arguments suivants :

- Ces axes de migration sont peu importants et les éoliennes en question sont situées à proximité, certes immédiate de ces axes, et non au beau milieu de ceux-ci.
- De façon générale, on peut dire que « l'intérêt faunistique » de la zone où s'implantera le parc éolien « du Moulin Jérôme » est médiocre à cause de sa banalité et de sa pauvreté.
- Enfin les paysages mêmes, d'openfield, sont aussi de peu d'intérêt.

Il est évident que les personnes qui avancent de tels arguments sont victimes de leurs propres préjugés : non les paysages ne sont pas laids, il suffit de regarder les villages aux maisons de briques serrées autour de leur clocher, en tournant le dos aux éoliennes !

La faune sauvage peut paraître en voie de disparition dans le secteur si on globalise les résultats des observations, mais, dans le détail, il reste des espèces protégées à préserver, un petit faucon vient d'ailleurs d'être sauvé sur le territoire de Quiévy et, en ce qui concerne les chauves-souris, autre espèce protégée, on sait combien leur sauvegarde est importante. Or, si des éoliennes sont installées à proximité de leurs couloirs de migration, les bruits et les ondes émises par ces machines vont perturber l'orientation des dites chauves-souris et leur disparition totale à court terme est tout à fait prévisible.

Il me semble évident que le développement de l'éolien ne peut se faire au détriment de la biodiversité, c'est pourtant ce qui risque de se produire avec l'édification de ces nouvelles machines.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical tools employed to interpret the results.

3. The third part of the document presents the findings of the study. It discusses the observed trends and patterns in the data, highlighting the key insights and conclusions drawn from the analysis. The results are supported by relevant statistical evidence.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the findings and their potential applications. It explores the broader context of the research and its contribution to the field.

5. The fifth part of the document addresses the limitations of the study and suggests areas for future research. It acknowledges the constraints of the current work and provides recommendations for further exploration and validation of the findings.

6. The sixth part of the document provides a summary of the key points and a final conclusion. It reiterates the main findings and the overall significance of the research.

7. The seventh part of the document includes a list of references and a list of figures. The references cite the sources used in the study, and the figures provide visual representations of the data and results.

8. The eighth part of the document contains the appendices, which provide additional information and data related to the study. These include detailed tables, charts, and supplementary materials.



 **VESNES-LES-AUBERT**
Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Transmis par
Courriel
et annexé au Registre de Quiévy
siège de l'enquête.

Le 25 juin 2019

Arrondissement de Cambrai
Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Réf. : AB/AFS

Objet : Enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison à BEVILLERS, QUIÉVY et SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique liée à l'implantation de 4 aérogénérateurs sur les communes de Bévillers, Quiévy et Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, je me permets de vous adresser copie du courrier envoyé le 17 mai dernier à Monsieur le Préfet de Région.

Le seul arrondissement de Cambrai a vu l'implantation de nombreuses éoliennes ces dernières années. Environ 80 % des éoliennes implantées dans le Département du Nord le sont dans le Cambrésis.

De nombreuses autres implantations sont en cours d'instruction.

Sans reprendre ici tout ce qui est exposé dans le courrier ci-joint, il peut être avancé un véritable phénomène de saturation sur notre territoire.

D'ailleurs, certains commissaires enquêteurs lors d'enquêtes publiques précédentes ont pu mettre en exergue ce phénomène de saturation.

De plus, et bien souvent, les études d'impact des promoteurs adressées au Préfet mésestiment l'impact visuel notamment pour les communes voisines.

Nous pouvons évoquer également le manque de recul en matière de santé publique.

De nombreuses études portent à connaissance les effets dangereux pour les riverains des infrasons et des basses fréquences.

Il ne faudrait pas que l'avenir nous montre les effets désastreux des parcs éoliens sur la santé comme cela a pu exister pour l'amiante, le glyphosate ou encore les lignes haute tension au regard de l'avis rendu dernièrement par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

Peuvent être soulevées les problématiques liées au bétonnage et à l'artificialisation des sols agricoles, la dépréciation du patrimoine bâti, au démantèlement futur de ces éoliennes dont la durée de vie est si courte si la société exploitante est défailante.

Enfin, ne soyons pas naïfs, nous voyons bien que nous sommes là dans des logiques très capitalistiques, « court-termistes » et où l'argent a tendance à l'emporter sur toute autre considération.

C'est pourquoi face à cela, il apparaît primordial de lever les constructions d'éoliennes sur le Cambrésis, d'autant qu'elles sont loin de faire consensus.

La mesure et la vigilance doivent en effet être de mise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,


Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes plus sincères salutations.

Le Maire



Monsieur Alexandre BASQUIN



 **VESNES-LES-AUBERT**
Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai
Hôtel de Ville - Rue Camélinot - B.P. 29 - 59129
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Le 17 MAI 2019

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Ref: AB/AFS

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser la présente – vous qui délivrez les autorisations d'implantation d'éoliennes – afin de vous faire part de mon inquiétude quant à la multiplication des constructions d'éoliennes sur l'arrondissement de Cambrai.

En effet, au 1^{er} octobre 2018, sur 125 autorisations de construction dans le Département du Nord, 98 concernent le seul Cambrésis. Sur 346 demandes totales, 253 le sont pour notre arrondissement.

Les parcs éoliens ne cessent de fleurir.

Alors certes personne n'est évidemment opposé au développement du mix énergétique. Mais aujourd'hui force est de constater que le développement exponentiel dans le Cambrésis se fait sans aucune mesure et de manière disproportionnée et frénétique.

Le démantèlement du radar militaire de Cambrai, qui grevait le territoire d'une servitude de 30 kilomètres de rayon, a ouvert en grand la possibilité d'implantation de parcs éoliens sur notre secteur.

Les promoteurs s'en frottent les mains à tel point que de très nombreux projets vont encore sortir de terre dans les semaines et les mois à venir, densifiant notre territoire jusqu'à l'indigestion.

Aujourd'hui, le développement éolien est porté par des promoteurs et des fonds de pension majoritairement animés par des logiques de rentabilité et qui spéculent avec du « vent ».

L'argent l'emportant de loin sur toute autre considération.

Ils n'hésitent pas à « tartiner » le Cambrésis à coup de redevances financières alléchantes pour les communes et le secteur agricole.

On ne peut évidemment pas en vouloir aux maires de créer toutes les conditions pour obtenir de nouvelles ressources pour leurs communes, elles qui sont sacrifiées sur l'autel de l'austérité et ont vu leurs dotations fondre comme neige au soleil ; ni aux agriculteurs d'ailleurs, qui voient malheureusement leurs moyens de subsistance se réduire comme peau de chagrin.

Dans ces conditions, le rapport de force est bien trop favorable aux sociétés exploitantes.

De plus et au-delà des seules constructions, il est à noter que nous n'avons aucun recul quant à l'énergie éolienne, notamment en matière de santé publique.

Au niveau sonore, l'académie de médecine, dans un rapport de mars 2006, préconise une distance minimum d'implantation à 1 500 mètres des habitations, quand la loi, elle, autorise l'implantation à 500 mètres des habitations.

Suite au développement éolien en Allemagne, l'assemblée des médecins allemands réunis en Congrès à Francfort en mai 2015, a attiré l'attention sur les risques liés aux basses fréquences et infrasons produits par les éoliennes. Dans son rapport, il est souligné les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes qui peuvent se propager jusqu'à 10 kilomètres.

De nombreuses études ont appuyé par la suite ce rapport.

Vous conviendrez que la vigilance est de mise.

Nous pouvons évoquer encore l'impact sur les paysages et le cadre de vie, auxquels les habitants sont fortement attachés notamment dans la ruralité. Cet impact a une incidence sur le prix du foncier et la dépréciation du patrimoine bâti.

De même, l'artificialisation et le bétonnage des surfaces agricoles constituent potentiellement une source de pollution. Quid également du démantèlement de ces éoliennes dans le futur, elles qui ont une durée de vie de 20 à 25 ans. En effet, qu'en sera-t-il pour les éoliennes en fin de vie si les sociétés exploitantes sont défailtantes, comme cela a pu être le cas aux Etats-Unis et en Allemagne ?

Le tout, sans oublier que le coût de l'électricité payé par les citoyens ne cesse d'augmenter, quand dans le même temps l'électricité produite par l'énergie éolienne est largement exportée. C'est la double peine.

Aujourd'hui et pour ce qui nous concerne, de plus en plus d'éoliennes surplombent et ceinturent notre charmante commune d'Avesnes-les-Aubert, avec des éoliennes pouvant aller jusqu'à 160 mètres de hauteur en bout de pales.

Ce n'est plus supportable.

Nous le voyons bien, notre territoire rural ne peut plus seul aborder la construction nouvelle d'éoliennes, tant il est au bord de la saturation. Encore moins d'ailleurs pour des logiques spéculatives et capitalistiques court-termistes.

La question environnementale est un enjeu majeur, personne ne peut le nier, mais face à tant d'incertitudes, la mesure et la précaution doivent donc être de mises.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Alexandre BASQUIN





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

le 28 juin 2019 de _____ H _____ à _____ H _____,

Le délai d'enquête étant expiré.

Je soussigné M Stéphane Devoucoup déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public, pendant une durée de 31 jour(s) consécutifs,

soit du 27 mai au 28 juin,

de _____ H _____ à _____ H _____,

et de _____ H _____ à _____ H _____.

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes (pages n° 3 à _____).

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

1 Lettre ou note du _____

M Mme Nelly Cassier

2 Lettre ou note du _____

M le Maire d'Avesnes les Aubert

3 Lettre ou note du _____

M _____

50



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

A series of horizontal lines for writing, with a diagonal blue line drawn across the page from the bottom left to the top right.